

Compte rendu du Conseil Municipal du Lundi 22 Mai 2017

Présents : Mmes, Mrs Nathalie RICARD, Joseline COURNEDE, Claude CONQUET, Evelyne CONQUET, Catherine LACAZE, André GILES, Jérôme POUZERGUES, Olivier VIALETTE.

Absents excusés : Michel MAROT, Patrick TOULET

Secrétaire de séance : Claude CONQUET

Ordre du jour

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 18 Avril 2017 a été approuvé à l'unanimité des présents.

Délibération: Reversement caution à Monsieur BERNOUS Sébastien (locataire ancienne école)

Demande de résiliation du locataire en date du 31 Mars 2017. Il s'agit du bail du logement N°1 à l'étage de l'ancienne école. Le préavis d'un mois a été effectué et l'état des lieux ne laisse apparaître aucune anomalie. Le conseil municipal décide de reverser à M. BERNOUS la caution d'un montant de 350,68 Euros dans la mesure où ses loyers sont réglés. Ce n'est pas le cas car il y a 4 à 5 mois de retard. Une démarche de saisie sur salaire est engagée.

Virement de crédit : Suite à une modification du plan comptable M14 2017 il convient donc de transférer le Reversement du FNGIR (Fonds National de Garantie individuelle de ressources) du compte 73923 au compte 739221 pour un montant de 21728 Euros. Le conseil municipal approuve le virement de crédit.

Délibération et arrêté: Éclairage public – modification de mise en service et de coupure.

Pour limiter la pollution du ciel nocturne et générer des économies de fonctionnement, l'éclairage public sera coupé de 22 h à 6 h du dernier dimanche de Mars au dernier dimanche d'Octobre (horaire d'été) et de 21 h à 6 h le reste de l'année (horaire d'hiver). En périodes de fêtes, l'éclairage pour être maintenu une partie de la nuit. Le conseil municipal a délibéré à l'unanimité. La délibération et l'arrêté sont envoyés à la FDEL.

Délibération: Madame le Maire fait part à l'assemblée de l'organisation d'une sortie pédagogique au Puy du Fou par le collège Sainte-Thérèse à Lalbenque.

4 enfants de la commune y participent et le coût par élève est de 315 Euros.

Le séjour se déroulera du 21 au 23/06/2017 (3 jours et 2 nuitées).

La participation de la commune sera de 200 euros soit 50 Euros par enfant. Il convient donc de faire un virement de crédit : du compte 615231 (entretien voies) : - 200 € en dépense via le compte 6574 (Subvention association et autres pers.de droit privé) pour 200 €. Le conseil municipal a délibéré : 7 pour et 1 abstention.

Délibération: Reprise des 2 halogènes encastrés au sol de l'église sur le réseau éclairage public.

Confirmation ces 2 halogènes ne sont pas reliés à l'éclairage public. Un devis a été effectué pour un montant de 2460 Euros dont 1353 euros à la charge de la commune.

Vu le coût trop élevé, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas engager ces travaux. Une proposition sera faite au Groupement paroissial afin de programmer la mise en service de cet éclairage par le biais d'un programmeur ou d'un interrupteur.

Recensement de la population 2018 : Nomination par arrêté municipal d'un coordonnateur communal.

Le recensement aura lieu du 18/01 au 17/02/2018. Evelyne CONQUET sera le coordonnateur communal.

Rapport d'expertise sur les dysfonctionnements du chauffage.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas poursuivre la procédure car elle serait coûteuse

et pas à notre avantage. Une étude va être demandée pour apporter les modifications nécessaires et changer de mode de chauffage (P.A.C. air air). Un contrat d'entretien annuel est nécessaire.

Accompagnateur de transport scolaire.

A partir du 1/09/2017, le département ne financera plus cette prestation. Ce dernier propose une participation de 50% pendant un an. Le coût annuel est de 9484 Euros pour un CDD (actuellement la personne travaille 3h50 par jour). Le conseil municipal décline à l'unanimité la proposition du département car le coût est trop élevé pour la commune.

Planning des permanences pour les élections législatives des 11 et 18 Juin 2017.

Proposition et validation des plannings.

Rédaction du petit écho

Prévue pour la fin Juin et l'impression début Juillet.

Informations et questions diverses :

Découvertes gourmandes : L'Office de tourisme propose des soirées gourmandes. Les dates des 20 et 27 Juillet 2017 sont disponibles. La cotisation à la charge de la commune est de 200 Euros. La commune doit mettre à disposition, point d'eau, éclairage, des chaises et des tables pour 500 personnes. Pas de suite donnée (la fête du village se situe entre ces 2 dates).

Economie d'énergie : Le Parc propose à 2 communes pratiquant déjà l'extinction de l'éclairage public une animation grand public autour des travaux d'économie d'énergie. Cette proposition est intéressante, un courrier sera adressé au Parc pour une participation en 2018 (l'extinction est en cours de traitement).

Concert à l'Eglise de Cremps : L'association l'orchestre universitaire de Picardie propose d'organiser un concert de musique classique le 17 ou le 19 juillet. La billetterie serait assurée par l'association (entrée 5 €). Le cachet des musiciens s'élève à 650 € (pas de frais d'hébergement, de restauration ni de déplacement). L'association demande à la mairie de compléter le cachet en fonction du nombre d'entrées. Le conseil municipal a décidé de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

A 23h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.